



**École Saint Joseph**  
**2 bis rue du 8 mai 1945**  
**53800 RENAZÉ**  
**02.43.06.83.60**  
**direction@stjorenaze.fr**  
**<http://stjorenaze.fr>**

## **Reprise de l'accueil des élèves** **A partir du 12 mai.**

Le 04/05/2020

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous des informations, un planning et l'organisation choisie par l'école pour assurer les conditions sanitaires d'accueil de vos enfants à partir du 12 mai.

Ce courrier est donné à titre d'information pour que vous puissiez prendre vos décisions et vous organiser dès aujourd'hui. Il est un peu long mais tous les points sont nécessaires.

Le protocole sanitaire reprendra l'essentiel de ce qui suit. Il vous sera communiqué le jeudi 7 mai et indiquera l'organisation pratique : chemin de circulation, emplacement des tables...

Il respectera au maximum le protocole national et ne devrait pas changer votre décision.

### **Principes généraux :**

Le déconfinement et la reprise de l'accueil des élèves dans les écoles sont nécessaires pour permettre la reprise de l'activité économique. Toutefois, ce déconfinement doit se faire de manière progressive.

Pour cela, trois phases sont mises en place :

- Une première phase de 3 semaines entre le 11 mai et le 2 juin.
- Une seconde phase entre le 2 juin et le 4 juillet
- Une troisième phase à partir de septembre.

De même, ce déconfinement suit une différenciation territoriale et il faudra attendre le jeudi 7 mai pour savoir s'il sera effectivement appliqué.

Pour la reprise de l'accueil des élèves, nous devons nous assurer que la conformité aux règles sanitaires peut être établie. Ces règles sanitaires viennent de nous parvenir de manière officielle aujourd'hui et elles sont relativement strictes.

Cette semaine, nous organisons l'accueil pour respecter les recommandations nationales :

- limiter le brassage des élèves.
- maintenir les distances physiques entre les élèves
- appliquer les gestes barrières.
- assurer le nettoyage et la désinfections des locaux et du matériel.

Les trois premières semaines doivent permettre la mise en place de l'organisation avec des petits effectifs. Ces effectifs seront ensuite augmentés au fur et à mesure en respectant les critères sanitaires et les priorités pédagogiques et éducatives.

Voici les conditions générales nécessaires à l'accueil :

- Les élèves sont accueillis sur la base du volontariat : en tant que parent, vous avez le choix.
- Pas plus de 15 élèves par classe : c'est un maximum qui ne tient pas compte des espaces disponibles.
- Une vie scolaire organisée autour des gestes barrières : les premières semaines serviront à prendre des habitudes avec les enfants.
- Les mesures d'hygiène strictes : vous pourrez trouver le détail dans le protocole.



## Planning de reprise de l'accueil :

Jeudi 30/04 : Réunion avec la Mairie pour anticiper les besoins (accueil périscolaire, restauration...).

Lundi 04/05 : Réunion avec la Mairie pour prendre une décision commune pour les maternelles.

Lundi 04/05 : Diffusion du protocole sanitaire définitif.

Lundi 04/05 : Décision du fonctionnement de l'établissement et information aux familles.

Mardi 05/05 : Réunion avec la Direction Diocésaine de Laval

Mardi 05/05 : **Questionnaire** auprès des parents pour la période du 12 mai au 2 juin.

Avec **valeur d'engagement** concernant le retour de votre enfant et son accueil au périscolaire.

Jeudi 07/05 : Diffusion du protocole sanitaire de l'école.

Jeudi 07/05 : Décision ministérielle de déconfinement ou pas.

Lundi 11/05 : Pré-rentrée pour les enseignants et application du protocole sanitaire de l'établissement

Arrivée des masques pour le personnel éducatif de l'école.

Sans ces masques, l'accueil ne pourra pas se faire.

Mardi 12/05 : Reprise de l'accueil pour une partie des élèves.

**Tous les enfants ne reprendront pas l'école en même temps.**

## Organisation retenue pour l'école Saint Joseph de Renazé :

Vous retrouverez l'application de ces décisions dans le protocole sanitaire de l'établissement qui sera rédigé dans la semaine.

Remarque : le terme "classe" utilisé correspond au local physique dans lequel votre enfant reçoit habituellement l'enseignement.

### Accueil des enfants de maternelle :

Pour les élèves de maternelle, nous attirons votre attention sur l'impossibilité de faire respecter les gestes barrières et la différenciation physique. La classe ne le permet actuellement pas et les élèves

**Aussi nous n'accueillerons pas d'élèves de Petite Section et de Moyenne Section jusqu'au 2 juin.**

Les trois premières semaines permettront d'anticiper et de préparer cet accueil de manière sereine et pas dans la précipitation.

### Accueil des élèves de la grande section au CM2 :

**Accueil des enfants en présentiel à l'école une semaine sur deux.**

Cet accueil sera organisé par ordre alphabétique en fonction des réponses au questionnaire.

Cela permettra d'accueillir les fratries en même temps.

Nous avons privilégié l'alternance par semaine pour mieux vous organiser auprès de vos employeurs et pour la garde de vos enfants.

Cela permettra des apprentissages massés sur la semaine.

De même cela simplifiera énormément les contraintes sanitaires puisque c'est le même enfant qui utilisera le bureau dans la semaine.

### Enseignement à distance :

Il sera la **priorité pédagogique** : l'enseignement en classe sera basé sur la continuité de celui-ci.

En classe une aide individuelle sera possible mais l'équipe enseignante devra aussi organiser l'enseignement à distance pour ceux qui ne reviendront qu'en septembre et pour ceux qui ne seront pas dans leur semaine de présence.



### Accueil périscolaire :

**L'accueil périscolaire** aura lieu au sein de l'école Saint Joseph, **dans la classe de l'élève.**

Votre enfant arrivera donc le matin directement dans sa classe dès la garderie ou au début de l'école.

La municipalité met à disposition une personne encadrante par classe pour limiter le brassage.

Il faudra vous inscrire sur le portail famille comme habituellement.

Au fur et à mesure, vous pourrez indiquer à quelle heure votre enfant arrivera pour que ce personnel encadrant n'arrive pas une heure trop tôt.

### Restauration scolaire :

**La restauration scolaire aura lieu** au sein de l'école Saint Joseph, **dans la classe de l'élève.**

Ce sera la même personne que pour l'accueil du matin.

**Les parents devront fournir le repas froid à leur enfant avec une boisson** comme lors des sorties scolaires.

Les locaux seront nettoyés après la restauration.

### Temps scolaire :

L'enfant restera la journée au sein de sa classe (à part les récréations).

Au minimum 2 adultes de l'équipe éducative seront présents dans la classe de 9h à 12h et de 13h30 à 16h45.

PS-MS : Pas d'accueil pour l'instant.

GS-CP : Maryline Freulon, Céline Gandon et Aurore Lemaile

CE1-CE2 : Sandrine Jouin et Sandrine Boisramé

CM1-CM2 : Clément Demion et Catherine Teyssedre

Martine Coutard, enseignante spécialisée sera disponible en fonction des besoins (y compris des autres écoles).

Le Chef d'Etablissement sera disponible pour l'organisation générale et en fonction des besoins.

Durant le temps de classe, les activités seront uniquement individuelles sur le bureau de l'enfant avec un espace d'un mètre carré qui lui sera réservé.

Les déplacements seront limités et les nettoyages de mains courants.

### Récréations :

Un planning des **récréations** sera établi pour que **chaque groupe** sorte à des horaires différents.

Les activités lors de la récréation seront limitées à des activités individuelles sans contact, sans échange d'objet donc sans jeu de ballon.

### Règles d'hygiène et sanitaires :

Le détail des règles d'hygiène : circulation des élèves, passages aux sanitaires, lavage des mains, entrées échelonnées... seront détaillées dans le protocole sanitaire de l'établissement.

Des sanitaires seront dédiés à chaque groupe et des affichages apposés sur les portes.

### Port du masque :

Le port du masque est conseillé pour les élèves de primaires. C'est aux parents de fournir le masque de leur enfant.

### Symptômes :

La bibliothèque sera gardée comme lieu de confinement en cas d'apparition de symptômes chez un enfant. Nous appellerons alors la famille pour venir chercher l'enfant. Nous rappelons aussi l'obligation pour les parents de prendre la température de leur enfant avant de les mettre à l'école le matin. Au-dessus de 37°8, vous devrez le garder au domicile.

### Registre de présence :

Au fin de journée, un registre recensera les enfants et les adultes qui se seront côtoyés durant la journée.



### Enfants prioritaires :

Comme préconisé par le ministère, certains enfants en difficulté choisis par les enseignants et après discussion avec les parents seront certainement prioritaires et pourront être scolarisés les deux semaines.

Cela pourra aussi être le cas des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaires :

- Tous les personnels travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- Tous les personnels travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- Les services en charge de la protection de l'enfance : services d'aide sociale à l'enfance (ASE) et protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée.

Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : travailleurs sociaux, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues.

- Les personnels participant aux forces de sécurité intérieure (gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise).

Au nom de l'équipe, nous remercions encore tous les parents concernés par la liste ci-dessus qui ont réussi à s'organiser jusqu'à maintenant et pour le travail qu'ils accomplissent.

Le choix d'accueillir un effectif restreint permettra aussi d'accueillir ces enfants de manière plus régulière.

### Conclusion :

Ce courrier n'a pas vocation à dramatiser la situation mais l'exigence sanitaire est de rigueur et la santé des enfants est bien évidemment notre priorité.

De même, il s'agit d'un courrier à destination des parents. Il convient d'aborder les questions de manière simple et rassurante avec les élèves. Nous avons privilégié une reprise progressive et avec des effectifs restreints pour nous assurer du respect des gestes barrières mais aussi pour maintenir un lien affectif avec l'enfant. Cette situation ne doit pas devenir anxiogène. Il s'agit au contraire d'une reprise de l'activité à présenter de manière positive aux enfants en leur expliquant que nous ne pouvons malheureusement pas reprendre la classe comme avant d'un seul coup.

Nous espérons que le fonctionnement choisi (une semaine sur deux) vous permettra de vous organiser au mieux et que la décision de ne pas accepter les PS-MS ne vous posera pas trop de soucis.

Vous pouvez bien sûr me joindre pour toute question par mail à [direction@stjorenaze.fr](mailto:direction@stjorenaze.fr)

Comptant sur votre compréhension

Le directeur  
Yvan GERBOIN

